

La Tribune

des ingénieurs de l'aménagement

#1237

143^e année
décembre 2013



Organe du Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et des Collectivités Territoriales - Force Ouvrière

page
30

L'ITPE demain

(ou) comment ne pas
finir dans l'impasse ?



-TITOUANE-

Rapport du Secrétaire Général

page
2

page
44

De l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Sommaire

- p. 2 Rapport du Secrétaire Général
- p. 28 Rapport financier du Trésorier National
- p. 30 L'ITPE Demain
(ou) comment ne pas finir dans l'impasse ?

- p. 44 De l'égalité professionnelle
entre les hommes et les femmes
- p. 60 Rapport ENTPE 2013 :
l'attractivité de l'école dans le champ concurrentiel
- p. 71 Bulletin d'adhésion
- p. 72 Programme du Congrès

Rapport du Secrétaire Général



2013 : Chronique d'une année placée « à la croisée des chemins » pour les ITPE

Déstabilisante, cette année 2013 le fut assurément pour les ITPE, leurs missions et leurs services.

Avec un écosystème une fois encore lourdement perturbé, les orientations et décisions du nouveau gouvernement issu des élections de 2012 ne faisant que confirmer, voire amplifier, les différents chantiers de démolition engagés sous l'ère précédente.

Bye bye la RGPP, vive la MAP (Modernisation de l'Action Publique) !!!

Et derrière un sigle taillé pour séduire et tromper le grand public, se cache en fait un outil puissant de traduction pour les services publics d'une politique de rigueur budgétaire qui hésite de moins en moins à dire son nom. Avec en ligne de mire les statuts généraux et particuliers, le pouvoir d'achat des fonctionnaires, les moyens et missions de la plupart de nos lieux d'exercice : services ministériels, interministériels, établissements publics et collectivités territoriales.

Une MAP rendant même parfois nos ministres « non-prioritaires » bio-dégradables... en cohérence avec les politiques qu'ils sont chargés de porter !

Un tableau au premier abord résolument et uniformément gris, œuvre du mouvement « démolitionniste » du service public de la République.

Mais en y regardant de plus près, émerge une touche colorée illuminant l'un des coins du tableau, aux couleurs du SNITPECT-FO, invitant à l'espoir pour le moyen terme et le long terme.

Une lueur d'espoir que l'ensemble des ITPE, au travers de leur syndicat, est allé décrocher à l'occasion des Assises à force de conviction, de persuasion et de mobilisation collective. Un espoir

fondé sur la réaffirmation de la plus-value de nos compétences et missions pour l'ensemble de la Nation, sur la reconnaissance de la spécificité de nos parcours professionnels et des mesures à mettre en œuvre pour les préserver.

Et il y avait urgence en la matière !

Car comment continuer à justifier une gestion exigeante, gage jusque là de progressions collectives, alors que les freins à la mobilité et plafonds de verre se multiplient ?

Comment continuer

Quelques exemples glanés à la volée...

... pour le MEDDE :

- la modernisation du droit de l'environnement qui s'inscrit dans la suite du rapport Lambert-Boulard et de la circulaire du Premier ministre sur l'interprétation facilitatrice des normes ;
- une réforme de l'autorité environnementale qui aura potentiellement des incidences fortes sur le CGDD et les DREAL ;
- une nouvelle réorganisation de la DGAC ;
- la création du CEREMA dont il est bien entendu question plus précisément par ailleurs dans ce rapport ;
- la création d'une agence de la biodiversité qui induira à brève échéance une baisse des moyens consacrés à cette politique ;
- l'annonce d'un possible regroupement entre le STRMTG (service technique des remontées mécaniques et des transports guidés) et l'EPSF (établissement public de sécurité ferroviaire) ;

... et pour le METL :

- l'« emblématique » réforme de l'ADS et de l'ATESAT sur laquelle je reviendrai plus précisément ;
- la création d'un Commissariat Général à l'Égalité des Territoires... à Matignon !
- la fusion Miiolos / Anpeec qui dans ses orientations actuelles remet en cause la présence de fonctionnaires et d'agents de droit public dans une structure de contrôle.

Mais arrêtons-nous quelques instants sur l'exemple pour le moins illustratif que constitue l'abandon des missions de solidarité d'instruction des actes d'urbanisme et d'ATESAT. Une véritable trahison envers les personnels et les petites collectivités. Les 4 000 agents, aujourd'hui menacés par un plan de dégagement et sans accompagnement social, n'ont pourtant nullement mérité cela ! Et aucune étude d'impact bien entendu pour ces réformes même si le CIMAP de mars 2013 s'est engagé à ce principe pour toute nouvelle réforme. Aucune appréhension des dimensions sociales, économiques, territoriales et des capacités de portage opérationnel des politiques publiques.

Où il est question de normes...
et de DREAL en plein dans le viseur !

Autre fait marquant de l'année 2013, la multiplication des attaques — expression de parlementaires, rapport Lambert-Boulard — contre un certain nombre de services de l'État, voire de leurs agents. Avec en première ligne les DREAL identifiées comme l'archétype de l'empêcheur de construire et de se développer en rond.

Avec pour première conséquence, l'instruction aux ministres et préfets la plus courte de l'histoire de Matignon. Une instruction datée du 2 avril — certains même au sein des services du Premier ministre ont cru à un poisson ! — demandant d'un ton ferme une interprétation « positive et facilitatrice » des textes. Jusqu'à mettre en jeu la sécurité juridique des agents ?

Et avec en point d'orgue, la populiste décision n°19 du CIMAP du 17 juillet 2013 : « Désormais, le silence de l'administration vaut acceptation ». Un silence pouvant bien se muer en grande cacophonie !

Une décision qui ne manque pas de poser nombre de questions juridiques et réglementaires, et qui illustre un nouveau paradoxe : le gouvernement punit ses services réputés trop fermes et pas assez rapides, après leur avoir ôté via la RGPP et la MAP toute capacité à produire une instruction qualitative et dans les délais !

Est-ce pour autant un service rendu à « l'usager » ? Rien n'est moins sûr...

Le risque est ainsi grand que l'administration, par mesure de « protection », n'émette systématiquement des refus de principe, sans avoir eu le temps, faute de moyens, d'instruire sur le fond. Ou bien que des autorisations tacites ne se multiplient alors qu'elles peuvent conduire à des mises en œuvre dangereuses (pour le demandeur, pour d'autres usagers, pour l'environnement, etc) ou qui sont en contradiction avec d'autres réglementations (code de l'urbanisme, code de l'environnement, code de la construction, réglementation accessibilité handicapés, réglementation incendie par exemple).

Et ce, alors que les besoins sont patents comme la «fraude chevaline» ou la gestion de crises majeures ont pu le mettre en lumière ! À la prochaine crise sanitaire, alimentaire ou liée à un risque naturel ou technologique, le citoyen se retournera vers l'État... État qui aura abandonné le territoire et perdu toute compétence et moyen d'action opérationnel. Pas besoin dès lors de s'étonner des attaques contre les normes et les agents chargés de leur application ! Qui dit moins de normes, dit moins de contrôles : adaptation des missions aux moyens...

Pour le **SNITPECT-FO**, le travail interministériel est indispensable pour assurer la mise en œuvre des politiques au plus près du territoire et de leurs acteurs. Travail interministériel n'ayant pas attendu la Réate ni la MAP pour exister. Mais il ne peut se concevoir qu'au prix du maintien de la richesse des compétences présentes dans les services, compétences construites au travers de liens privilégiés avec les ministères... et de corps creusets de compétences cohérentes !

De même, les conditions de ce travail interministériel ne sauraient se résumer à des questions de luttes de pouvoir, mais devraient reposer sur un équilibre et une complémentarité des rôles de chacun des acteurs et des niveaux. Quel intérêt pour les préfets à s'impliquer dans la gestion des services et des agents et de perdre le recul nécessaire à une prise de décision éclairée ? Quel intérêt pour les préfets à couper la relation de travail entre directions régionales et départementales, voire à les opposer ? Quel intérêt pour les préfets demain à vouloir couper la relation entre directions régionales et administrations centrales ? Quel intérêt à renforcer le rôle budgétaire des préfets de région, qui ne manqueront pas de mettre en place des « super-SGAR » pour piloter les directions régionales ?

Pour le **SNITPECT-FO**, le véritable enjeu est bien loin des luttes de pouvoir : il est de sauvegarder les moyens et compétences mobilisables dans les différents services et de faire jouer un orchestre dont on ne modifie pas la composition tous les deux ans ! Un orchestre au sein duquel les ITPE sauront continuer à jouer leur partition !

Mais un orchestre qui ne repose plus uniquement sur les services déconcentrés de l'État...

En cause ? La politique de rigueur budgétaire appliquée à un domaine noyé pour le grand public derrière une large thématique « développement durable », thématique censée pouvoir attendre le retour de jours meilleurs...

Or, l'entretien et l'exploitation des différentes infrastructures de transport ne peut attendre indéfiniment, au risque de voir remises en cause la pérennité des ouvrages et la sécurité des usagers. De même, l'aménagement et l'adaptation de ces infrastructures aux besoins du territoire ou aux enjeux énergétiques et écologiques ne peuvent être repoussés aux calendes grecques. Sauf à courir le risque, résolument ou non, de s'exposer à des velléités d'externalisation, de transfert de responsabilité et de financement, de report de financement.

DIR (directions inter-régionales des routes), DIRM (directions inter-régionales de la mer), services navigation désormais intégrés à l'EPA VNF, tous ces services ont connu en 2013 un contexte instable :

- VNF au travers de la mise en place du nouvel EPA, inaugurant nombre de questions susceptibles de se poser pour le CEREMA de main. VNF confronté à la remise en cause partielle de son budget lié aux redevances domaniales, et attiré par les sirènes du partenariat public privé pour financer ses investissements.
- Les DIRM laissées orphelines d'une vision d'avenir et des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, entrées dans l'action afin d'obtenir des réponses claires de leur tutelle.
- Les DIR enfin, directement menacées par des projets plus ou moins occultes de transferts à des opérateurs autoroutiers via allongement de durée des concessions en cours, ou bien à des collectivités impatientes de voir se concrétiser certains aménagements de roclades urbaines, si nécessaire en cédant aux « charmes » du partenariat public privé. Si tous les arbitrages ne sont pas encore rendus à l'heure de la rédaction de ce rapport - une partie d'entre eux relevant d'une saisine préalable des instances européennes - l'intervention et la contribution du SNITPECT-FO a d'ores-et-déjà contribué à éloigner le spectre de la disparition de la DIR Atlantique. Le communiqué établi par notre réseau d

se confirmait. Ce que craint le rapport « ITPE demain » présenté à l'occasion de notre congrès 2013.

Et c'est bien ici du patrimoine génétique des ITPE dont il est question. Un patrimoine dont la richesse et la spécificité sont basées sur leur capacité à se placer aux interfaces :

- interface entre la définition des politiques, leur mise en œuvre opérationnelle et leur évaluation ;
- interface entre recherche appliquée, expérimentation, prescription et application opérationnelle de techniques innovantes ;
- interface entre État prescripteur ou instructeur, État partenaire, collectivités et opérateurs chargés de l'application des politiques publiques sur le territoire ;
- interface entre échelles territoriales et territoires de gouvernance ;
- interface entre acteurs territoriaux et acteurs sociétaux ;
- interface entre impératifs de développement et intégration des enjeux de moyen et long terme ;
- interface entre expertise dans des domaines pointus et vision intégratrice des politiques sur le territoire ;
- interface entre approches techniques et arbitrages politiques, en posture d'éclairage objectif des décideurs et non en concurrence ;
- interface entre les services et leurs agents et l'encadrement supérieur.

Un patrimoine précieux à sauvegarder !

Et ce pas seulement pour nos beaux yeux... mais beaucoup plus largement au bénéfice de l'ensemble de la sphère publique, pour la mise en œuvre de politiques toujours plus complexes et partagées entre acteurs diversifiés.

Pour ce faire, les ITPE ne revendiquent aucun monopole, ne s'inscrivent dans aucune lutte de pouvoir. Ils revendiquent simplement les condi-

tions nécessaires pour rester un ingrédient, parmi d'autres, au service de la mise en œuvre des politiques publiques, vecteur de développement économique.

Complot ourdi contre les ITPE ? Fruit d'une perte de repères de l'employeur public au sens large, noyé dans des problématiques budgétaires et des dogmes administratifs ?

Toujours est-il que derrière des discours généraux encourage

jouer le rôle d'ensembliser entre sous-directions pour résoudre les cas personnels.

Et si les ITPE ont été gérés en 2013 sans orientation stratégique, ils ont été traités du point de vue des rémunérations par des comptables ! Au point d'être le corps de catégorie A le moins bien traité au titre des mesures catégorielles, sans pour autant négliger les avancées obtenues pour les ITPE en administration centrale — moyenne générale enfin passée de 1 à 1,01 — et en matière de PSR. Alors même que d'autres corps, IPEF et Attachés en tête, ont bénéficié de mesures favorables depuis plusieurs années. Certes, pour le **SNITPECT-FO**, la priorité 2013 était ailleurs. Mais les ITPE n'accepteront pas une deuxième année « quasiment » blanche ! Ils n'accepteront pas non plus que le CEREMA se mette en place via un alignement par le bas des régimes indemnitaires...

Tout comme ils n'accepteront pas de recul quant aux flux de promotion à l'intérieur et en direction du corps. Et il aura déjà fallu pour cela batailler ferme en 2013 !

Face à la menace planant sur le niveau de promotion de B en A dans la filière technique, -22% annoncés par l'administration, il aura fallu une intervention virulente en CAP des ITPE et auprès du DRH pour obtenir

preuve que les corps gardent toute leur cohérence et que la solution « fusion sans vision » n’a toujours aucun sens.

Passés les forums régionaux, restait à construire la journée nationale fixée au 3 juillet. Étape sensible et incontournable s’il en était... Avec pour enjeux que l’orchestre soit de qualité, jouant une partition répondant à nos attentes, devant un auditoire à la hauteur.

Sur tous ces volets, l’ensemble de nos instances ont dû et su se mobiliser au cours des mois de mai et juin :

- notre commission exécutive a établi et adopté les éléments à porter auprès des acteurs... et est allée chercher directement auprès du Secrétaire Général du ministère l’engagement de participation de la ministre du MEDDE, non prévue initialement ;
- nos sections sont intervenues auprès de leurs directeurs pour solliciter leur relais et participation ;
- les élus en CAP ont mis l’administration sous pression à l’aune des cas individuels révélateurs de dysfonctionnements collectifs.

Et sans oublier bien entendu le bureau national, placé sur la brèche durant plusieurs semaines pour obtenir la mobilisation — dans le bon sens s’entend ! — des acteurs clés de la démarche. Avec au final une dizaine de rencontres décisives — cabinets ministériels dont la Fonction Publique, secrétaire général des MEDDE/METL, direct

Ainsi, comme j'ai pu l'exprimer en séance au nom de l'ensemble des syndicats FO, à quelques encablures de la clôture de la journée du 3 juillet, les Assises doivent désormais déboucher sur des mesures rapides, concrètes, ambitieuses et adaptées pour chacun des corps d'ingénieur, en réponse aux enjeux portés depuis longtemps par **FORCE OUVRIÈRE**, et confirmés à cette occasion.

Mesures à décliner lors de chantiers devenus indispensables sur l'avenir des métiers, la gestion des parcours, le statut, la formation initiale et continue.

- En clarifiant tout d'abord les métiers et les parcours, en redonnant une identité claire et lisible aux différents corps d'ingénieurs de nos ministères, le tout en connexion avec les besoins des employeurs.
- En levant ensuite les freins dans les parcours, la mobilité étant facteur de compétences pour bon nombre d'ingénieurs. Une mobilité autrefois encouragée et accompagnée, aujourd'hui freinée et semée d'embûches de toutes sortes.
- En maintenant et développant les compétences par des parcours inter-fonctions publiques, parcours à concevoir suivant des allers-retours et non des allers simples !
- En redonnant enfin des perspectives attractives : un corps qui n'est plus attractif étant un corps en panne, dont le niveau de recrutement est menacé. En cause les incertitudes sur nos métiers

6. Le SNITPECT-FO : la force d'un collectif, au service de tous les ITPE !

La haute responsabilité que m'a confiée notre commission exécutive en décembre 2012, au bénéfice de l'ensemble des ITPE, je l'ai abordée humblement, mais avec confiance et avec détermination. Avec la conscience que la force de notre syndicat repose sur le ciment d'une organisation collective reconnue par tous à la fois comme un « think-tank », et comme une machine de guerre.

Dès les premières semaines de mon mandat, marquée par une actualité foisonnante, j'ai donc pu apprécier de pouvoir m'appuyer :

- sur la capacité d'action de nos militants au sein des services et de nos unités fonctionnelles, dont je veux saluer au passage l'investissement croissant dans les instances de dialogue social locales ;
- sur la capacité d'animation de la vie syndicale de nos sections, creusets de la syndicalisation, de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants ;
- sur nos bureaux régionaux, véritables creusets d'animation géographique et thématique, garants avec nos sections que pas un seul ITPE, quelque soit son positionnement, à l'État, en établissement public ou en collectivité, dans un grand ou un petit service, jeune ou ancien, ne soit laissé sur le bord du chemin ; je veux saluer au passage l'ensemble de nos délégués et secrétaires régionaux sortants pour leur action fondamentale pour notre organisation ;
- sur notre commission

Toujours dans le souci d'adapter notre organisation à un monde en mouvement, un travail de modernisation de nos outils de communication a parallèlement été engagé, sur la base d'un panel existant déjà fort envié...

En confortant les outils existants :

- la Tribune des Ingénieurs de l'Aménagement, reconnue comme une publication de référence — et souvent présente sur les coins de bureau de dirigeants de haut niveau — dispose désormais d'une nouvelle maquette adoptée en cours d'année, pour écrire ensemble le nouveau chapitre de notre histoire « post-assises » ;
- le « En direct de la CAP » revisité cette année pour le rendre encore plus percutant (et immédiatement copié par d'autres pour leurs propres besoins...) ;
- les bulletins d'info périodiques diffusés, en fonction de l'actualité, aux sections, à l'ensemble des adhérents ou à l'ensemble des ITPE - avec discernement contrairement à d'autres afin de ne pas polluer de manière intempestive les boîtes de messagerie, ne pas banaliser nos messages, ni court-circuiter nos sections ;
- le site internet, quotidiennement alimenté par des informations de premier ordre, relayées via Twitter, et toujours aussi visité et bien référencé - en distinguant ce qui relève d'une information générale ouverte « au grand public », et ce qui relève d'une information privilégiée réservée à nos adhérents - avec un travail de refonte en profondeur engagé fin 2013 et devant se conclure en 20

de son bureau en confiant la représentation de **FORCE OUVRIÈRE** à la Commission des Titres d'Ingénieurs à notre camarade Renaud Balaguer. Nos camarades Zainil NIZARALY, Etienne CASTILLO, Delphin RIVIÈRE et Gilbert NICOLLE contribuent aussi dans ce cadre à élargir notre réseau, dépassant largement la sphère de nos partenaires habituels. Ils contribuent de plus activement à la préparation d'un colloque national dédié aux ingénieurs.

Avec la FSPS-FO

En prolongement du rapport présenté à notre congrès 2012 sur la situation des ITPE en collectivités, nous avons prolongé tout au long de l'année 2013 nos échanges réguliers avec la FSPS, en lien notamment avec l'avancement de la réforme du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Ces échanges ont permis d'alimenter notre groupe de travail spécifique formé de camarades en FPT, de développer des réflexions pour alimenter la politique du **SNITPECT-FO** en la matière. Nous saluons ici Didier BERNUS son secrétaire général, Yves KOTTELAT, Johann LAURENCY et Didier PIROT, qui nous ont apporté leur concours dans notre travail de développement du réseau FPT.

La confédération FORCE

Une année décisive pour placer le corps et le groupe des ITPE au cœur d'un projet ambitieux et porteur de sens, décliné sans attendre en mesures concrètes et palpables pour les ITPE, porteuses de sens à court, moyen et long termes. Une année à l'issue de laquelle nous espérons la fermeture du « Musée des horreurs de la mobilité » !

Des chantiers annoncés, à ouvrir sans tarder !

Les attentes des ITPE, nous les avons portées dès le lendemain de la journée nationale des Assises, auprès du SG du MEDDE et du METL et de son DRH, afin de peser sur l'architecture et le contenu des chantiers « post-Assises ». Avec au final, l'identification de quatre axes répondant globalement à nos demandes :

- 1. la définition des besoins en métiers et compétences nécessaires pour faire face aux missions associée à une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPECC) permettant ainsi la réalisation d'un projet stratégique ministériel pour le corps des ITPE ;
- 2. un travail sur les parcours professionnels et la mobilité, permettant d'identifier les freins à lever, les dispositions à mettre en œuvre pour permettre les parcours interministériels et inter-fonctions publiques / collectivités locales ;
- 3. un plan d'action pour les écoles : formations initiales et continues et mise en réseau ;
- 4. une réflexion sur les modalités de gestion et les perspectives

Rapport financier

l'aboutissement d'une longue démarche

Nous y sommes. Ce rapport est le premier présentant un compte d'exploitation et un bilan certifiés par Audiceos, commissaire aux comptes, conformément à la loi n°98-261 du 6 avril 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail et du décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1 du code du travail.

Cette évolution lourde de notre gestion n'impacte pas aujourd'hui les sections qui disposent de l'autonomie relative de gestion de leur trésorerie, sans avoir pour autant une personnalité juridique propre. L'éventualité de devoir un jour procéder à une agrégation des comptes des sections dans un journal spécifique de la comptabilité nationale ne doit cependant pas être exclue. La tenue d'une comptabilité simplifiée au niveau de la section est dès lors indispensable. Pour faciliter la tâche des trésoriers et par souci de cohérence, nous allons définir avant la fin de l'année un plan comptable simplifié que nous vous demanderons de mettre en œuvre dans vos sections pour permettre le cas échéant de procéder au niveau national à l'agrégation des trésoreries.

C'est aussi le dernier rapport que je vous présente. Après

Rapporteurs
Johnny CARTIER
Serge ECHANTILLAC
Stéphanie PASCAL

Membres du groupe
Bernard ENEAU
Salim EL HARIF
Pascal GILLERON
Georges KÜNTZ
Hervé WATTEAU

Soutiens appréciés
Paul VALÉRY
Gaston BACHELARD
William SHAKESPEARE
André MAUROIS

L'ITPE demain

(ou) comment ne pas finir
dans l'impasse ?

« Même l'avenir n'est plus ce qu'il était »
Paul Valéry



préoccupations d'aménagement physique du territoire et aujourd'hui de le penser à l'aune du développement durable sur de nouvelles postures et au sein de multiples structures.

Pour autant, ces évolutions devraient maintenant être portées haut et fort et en premier lieu dans le nom des ingénieurs qui sont la colonne vertébrale historique de ministères.

Alors, les ITPE doivent-ils dire oui à un nouveau nom ?

4. Des propositions pour une expertise et une ingénierie publique de l'aménagement du territoire digne de ce nom

Quelques propositions du rapport sont reprises ici. Leur numérotation ne correspond à aucune hiérarchie entre elles.

■ **Proposition n° 2 :** Maintenir au sein des services de l'État une expertise propre pour relever les défis de demain.

Sans expertise technique, l'État est incapable d'appliquer sur son propre patrimoine les politiques qu'il porte (patrimoine immobilier / enjeux énergétiques — infrastructures de transports — digues domaniales ...), et de contrôler les opérateurs intervenant pour son compte (agences, concessionnaires, fournisseurs...).

